

# Loi « TRAVAIL », Loi « PATRONALE » Exigeons le retrait !

**Amplifions et accélérons la mobilisation par la grève !**

*Le projet de loi « Travail » est en débat à l'assemblée nationale, voila ce qui est toujours dans le texte :*

## **Plan social et licenciement**

- [ Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.
- [ Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s.
- [ Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié.
- [ La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise.

## **Accords d'entreprise**

- [ Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70 % des syndicats.
- [ Les accords d'entreprise auront maintenant une durée de 5 ans maximum.
- [ Les accords d'entreprise pourront être plus défavorables que les accords de Branche et le Code du travail.

## **Congés**

- [ Congés payés : des changements de dates au dernier moment rendus possibles.
- [ La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e,...) n'est plus garantie par la loi.

## **Temps de travail**

- [ Temps partiel : des heures complémentaires moins payées.
- [ Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail.
- [ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.
- [ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.

## **Modification du contrat de travail**

- [ Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.

## **NAO...triennales !**

- [ Les négociations annuelles sur les salaires pourront être organisées tous les 3 ans.

## **Santé au travail**

- [ La visite médicale d'embauche transformée en une ...visite d'information

## **Contrat de Professionnalisation**

- [ Le contrat de professionnalisation ne sera plus forcément qualifiant.

**LA REGRESSION SOCIALE NE SE NEGOCIE PAS !**

**Les routiers ont atteint la loi El Khomri en son cœur. L'inversion de la hiérarchie des normes ne va pas s'appliquer sur le paiement de leurs heures supplémentaires !**

# **Continuons la mobilisation !**

## **jeudi 26 MAI 2016 10H30**

# **Rassemblement Place de la République à Arles**